



Etude réalisée le 26 mai 2008 par :

Madame Evelyne REVELLAT

KHEPRI FINANCE

A l'attention de :

Monsieur Raymond Yvon HERVO

Kerhouant Vihan
56440 LANGUIDIC

Téléphone : 02.97.36.36.00

IMPOT SUR LE REVENU

Synthèse de l'IR
Impôt brut et barème

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)

Revenus et charges déclarés

DECLARATION N°2044

Revenus fonciers déclarés

IMPOT SUR LE REVENU

Compte tenu des données que vous nous avez communiquées, nous avons procédé au calcul de votre impôt sur les revenus perçus en 2007.

Impôt sur le Revenu

Monsieur Raymond Yvon HERVO, vous êtes né en 1951.

Vous êtes célibataire.

Vous avez 1 enfant majeur célibataire à charge.

Votre nombre de parts est donc égal à 1,50.

Revenus déclarés	39 256 €
Revenu Brut Global (compte tenu des différents abattements)	32 397 €
Charges déductibles du revenu global	0 €
Revenu Net Imposable au sens du Code Général des Impôts	32 397 €
Revenu fiscal de référence	32 397 €
Impôt sur les revenus soumis au barème	2 620 €
Réductions d'impôt	0 €
VOTRE IMPOT NET A PAYER EST DONC DE	2 620 €

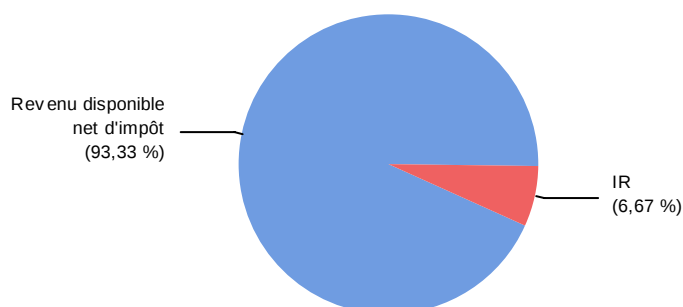
Votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) c'est-à-dire le taux appliqué sur la dernière tranche d'imposition est de 14,00 %.

Le seuil de votre tranche d'imposition c'est-à-dire le montant en dessous duquel vous serez taxé au taux marginal inférieur est de **17 016 €** et le plafond est de **35 125 €**. Vous disposez donc d'une marge disponible de **2 728 €** avant d'être imposé dans la tranche supérieure.

Pression fiscale

Votre revenu disponible net d'impôt représente 93,33 % des revenus déclarés.

La pression fiscale est donc de 6,67 %



Quotient familial et Impôt brut

L'impôt sur le revenu se calcule sur la base du Revenu Net Imposable : on retranche aux différents revenus les abattements et frais, puis éventuellement les déductions fiscales et abattements spéciaux. Ce revenu net est ensuite divisé par le nombre de parts, fixé d'après la situation et les charges de famille : c'est le système du quotient familial.

Revenu Net Imposable	32 397 €
Nombre de parts	1,50
Quotient familial	21 598 €

Pour le calcul de l'impôt brut il est fait application d'un barème progressif : on calcule l'impôt correspondant à chacune des tranches jusqu'à reconstitution du Revenu Net Imposable.

Tranche	Montant	Taux*	Impôt brut
Jusqu'à 8 531 €	8 531,00 €	0,00 %	0,00 €
De 8 531 € à 17 016 €	8 485,00 €	5,50 %	466,68 €
De 17 016 € à 37 793 €	15 381,00 €	14,00 %	2 153,34 €
De 37 793 € à 101 319 €	0,00 €	30,00 %	0,00 €
A partir de 101 319 €	0,00 €	40,00 %	0,00 €
Total	32 397,00 €		2 620,00 €

(*) le taux appliqué au dernier euro déclaré sur la dernière tranche représente votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) en l'absence de plafonnement du quotient familial.

Plafonnement du quotient familial et Impôt net à payer

L'avantage fiscal lié au quotient familial peut être limité par un mécanisme de plafonnement. Dans ce cas, le Taux Marginal d'Imposition réel peut être plus élevé que le TMI calculé précédemment.

Impôt brut avant plafonnement du quotient familial	2 620 €
Plafonnement du quotient familial	0 €
Impôt brut après effet du plafonnement du quotient familial	2 620 €
Réduction d'impôt et autres imputations	0 €
IMPOT NET A PAYER	2 620 €
Contributions sociales	0 €
Taux moyen d'imposition (au sens de l'administration fiscale)	8,09 %
Taux Marginal d'Imposition (TMI)	14,00 %

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2007



Document strictement personnel, concernant l'imposition
de M. Raymond Yvon HERVO, ne pouvant se substituer
à l'avis adressé par votre perception

DETAILS DES REVENUS

Total des salaires et assimilés	Vous 39 256	
Déduction 10 % ou frais réels	-3 926	
Salaires, pensions, rentes nets	35 330	35 330

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus fonciers nets		-2 933
-----------------------	--	---------------

REVENU BRUT GLOBAL

32 397

... REVENU IMPOSABLE ...

32 397

*** IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME ***

2 620

Impôt sur le revenu net avant corrections

2 620

IMPÔT TOTAL AVANT IMPUTATIONS

2 620

PRIME POUR L'EMPLOI

Revenus déclarés - activité salariée

Activité salariée, temps plein

Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas
les conditions de revenus fixées dans la loi.

Vous
39 256
OUI

Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le
total de votre imposition nette à recouvrer est de

= 2 620

Votre taux d'imposition est de :

8,09 %

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence :

32 397

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des
cotisations d'épargne retraite versées en 2008, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2009 est de :

Plafond de déduction calculé sur les revenus de 2007

Vous
3 533

PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2008

3 533**C**SITUATION
DU FOYER☐CAS
PARTICULIER☐ANNÉE DE
NAISSANCE☐ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPÉS☐DONT ENFANTS
HANDICAPÉS☐ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPÉS☐DONT ENFANTS
HANDICAPÉS**1**ENFANT MAJEUR
CÉLIBATAIRE☐ENFANT
MARIÉ☐PERSONNES
RECUEILLIES HANDICAPÉES**1,50**NOMBRE
DEPARTS

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)



Vous pouvez transmettre les formulaires présentés pages suivantes à votre centre des impôts, qui les considérera comme recevables conformément aux instructions du BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002.

Quelques conseils avant de transmettre vos formulaires :

- Afin d'éviter tout risque de confusion ou d'omission sur les éléments déclarés, vous devez vous assurer que les documents imprimés par Premis plus sont parfaitement lisibles (qualité d'encre, taille des caractères). Dans le cas contraire, nous vous conseillons de modifier les paramètres d'impression (à partir du menu Fichier, Mise en page), d'imprimer en couleur, et de réduire les marges.
- Consultez attentivement l'audit de la déclaration n°2042 pour vérifier que votre déclaration ne comporte pas d'erreur. Rassemblez les justificatifs demandés en vous aidant des messages signalés par un trombone dans l'audit.
- N'oubliez pas de signer la déclaration imprimée et d'agrafer ensemble tous les feuillets constituant la déclaration.
- Enfin, si vous avez reçu à votre domicile une déclaration préremplie, vous joindrez ce document au(x) formulaire(s) n°2042 imprimés à partir de votre logiciel.

Revenus et charges déclarés

Votre Impôt sur le Revenu a été calculé en fonction des données présentées ci-dessous.

Votre foyer fiscal

Vous		
Monsieur HERVO Raymond Yvon		
Date de naissance : 01/02/1951		
Lieu de naissance. Département : 56		
Lieu de naissance. Commune : LANVAUDAN		
Numéro FIP : 560 38 73 3313066789 3 A		
Numéro fiscal (vous) : 16 40 840 250 343 C		

Adresse au 1er janvier 2008		
N° et Rue : Kerhouant Vihan		
Code postal : 56440		
Commune : LANGUIDIC		
Nombre de pièces : 5		
A ce domicile, vous êtes... : propriétaire		

Date et lieu de signature		
N° de téléphone : 02.97.36.36.00		

Situation du foyer fiscal		
Vous êtes célibataire		C OUI

Rattachement d'enfants majeurs ou mariés		
Nombre d'enfant(s) à charge, célibataire(s) (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant demandant leur rattachement		J 1

Traitements, salaires

Traitements, salaires		
M. Raymond Yvon HERVO		
Revenus d'activité		AJ 39 256 €

Prime pour l'emploi		
M. Raymond Yvon HERVO		
Prime pour l'emploi : vous avez exercé une activité à temps plein sur l'année 2007		AX OUI

Autres revenus

Revenus fonciers		
Déficit imputable sur le revenu global (report du résultat déterminé sur la déclaration n°2044)		BC 2 933 €
Vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale		BZ OUI

DÉCLARATION DES REVENUS 2007



Renvoyez un exemplaire de votre déclaration au centre des impôts de votre domicile **au plus tard le 30 mai**.
Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case ☐
 Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre ☐
 Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Votre n° FIP	560 38 73 3313066789 3 A
Votre n° fiscal	16 40 840 250 343 C
N° fiscal de votre conjoint	

ÉTAT CIVIL DES DÉCLARANTS

Monsieur ☒	Madame ☐	Mademoiselle ☐	Monsieur ☐	Madame ☐	Mademoiselle ☐
Nom.....	HERVO				
Nom de naissance.....					
Prénoms.....	Raymond Yvon				
Date de naissance.....	01/02/1951				
Lieu de naissance.....	dept 56	commune LANVAUDAN	dept	commune	

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cochez la case ☐

ADRESSE AU 1er JANVIER 2008 pour le calcul correct de votre taxe d'habitation

Numéro et rue.....	Kerhouant Vihan						
Appartement.....	n°	résidence	étage	esc.	bât.	nbre de pièces	5
Commune.....	LANGUIDIC			code postal	56440		
Statut : vous êtes.....	propriétaire ☒	locataire ☐	occupant à titre gratuit ☐		Nom du propriétaire		

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement.....	...en 2007, indiquez votre adresse au 1er janvier 2007						...en 2008, indiquez votre adresse actuelle pour bien recevoir votre courrier					
Numéro et rue.....												
Appartement.....	n°	résidence	étage	esc.	bât.	nbre de pièces	n°	résidence	étage	esc.	bât.	nbre de pièces
Commune.....	code postal						code postal					
Statut : vous êtes.....	propriétaire ☐	locataire ☐	occupant à titre gratuit ☐				propriétaire ☐	locataire ☐	occupant à titre gratuit ☐			
Nom du propriétaire.....												

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice), cochez la case ☐ Ø RA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ le _____	Téléphone 02.97.36.36.00
	Adresse internet _____
En application de la loi "Informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).	Si vous déposez également une déclaration 2042 complémentaire, cochez la case ☐

N'oubliez pas de remplir le cadre A

- Si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants : complétez le cadre B ;
- Si vous avez des personnes à charge (autres que les enfants rattachés), complétez le cadre C ;
- Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés demandent leur rattachement, complétez le cadre D.

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2007

Mariés..... M [] Célibataire..... C [X]
Divorce/séparation..... D [] Veuvage..... V []
Pacs..... O []

Changement en 2007
Date du mariage ou du Pacs..... X [] 07
Date du divorce/séparation/rupture de Pacs..... Y [] 07
Date du décès..... Z [] 07

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille

Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

- Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre complétez case H..... K []
- Vous vivez seul(e) et vos enfants (majeurs ou mariés ; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer complétez case H..... E []
Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à une demi-part supplémentaire..... H []
- Vous ne vivez pas seul(e)..... N []
- Un au moins de vos enfants à charge ou rattaché est issu du mariage avec votre conjoint décédé..... L []

Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire

- Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % joignez une copie de la carte..... P []
Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2007, remplissait ces conditions..... F []
- Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :
Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
- vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
- vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions ;
- votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2007, remplissait ces conditions..... W []
Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions..... S []
Vous avez une pension de veuve de guerre..... G []

B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve) et vous vivez seul(e) avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case..... T []

C | PERSONNES À CHARGE EN 2007

Précisez ci-dessous TOUTES LES PERSONNES À VOTRE CHARGE autres que les enfants qui demandent leur rattachement, en indiquant pour chacune son année de naissance. (Ne comptez pas les enfants qui souscrivent une déclaration séparée ou qui sont déclarés à charge par une autre personne).

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2007 ou nés en 2007 ou handicapés quel que soit l'âge..... F []

Année de naissance
1 [] 2 [] 3 [] 4 [] 5 [] 6 []

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... G []

Année de naissance :
1 [] 2 [] 3 [] 4 [] 5 [] 6 []

Personnes vivant sous votre toit et titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %..... R []

Année de naissance :
1 [] 2 [] 3 [] 4 [] 5 [] 6 []

D | RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2007

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant..... J [1]

Nombre d'enfants mariés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)..... N []

Nom, prénom, date et lieu de naissance
HERVO Jessica 15/05/1983 56 LORIENT

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Indiquez notamment le nom et l'adresse des bénéficiaires de versements déclarés p 4.

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES**TRAITEMENTS, SALAIRES**

Revenus d'activité.....
Autres revenus imposables *préretraite, chômage*.....
Frais réels *liste détaillée sur papier libre*.....
Demandeur d'emploi de plus d'un an.....
Heures supplémentaires : revenus exonérés.....

VOUS		CONJOINT		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^{es} PERS. À CHARGE	
AJ	39 256	BJ		CJ		DJ	
AP		BP		CP		DP	
AK		BK		CK		DK	
AI	COCHEZ ►	BI	COCHEZ ►	CI	COCHEZ ►	DI	COCHEZ ►
AU		BU		CU		DU	

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB

Vous avez exercé une activité à temps plein toute l'année 2007 ;

cochez la case.....

Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.....

y compris heures supplémentaires exonérées

AX	COCHEZ ►	BX	COCHEZ ►	CX	COCHEZ ►	DX	COCHEZ ►
AV	HEURES ►	BV	HEURES ►	CV	HEURES ►	DV	HEURES ►

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Pensions, retraites, rentes.....
Pensions alimentaires perçues.....

AS		BS		CS		DS	
AO		BO		CO		DO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge

d'entrée en jouissance.....

MOINS DE 50 ANS		DE 50 ANS À 59 ANS		DE 60 ANS À 69 ANS		À PARTIR DE 70 ANS	
AW		BW		CW		DW	

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....

DH

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH.....

EE

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT ne les déduisez pas

Revenus des actions et parts *crédit d'impôt inclus*.....

DC

Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA.....

FU

Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %.....

GR

Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans.....

CH

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions *crédit d'impôt inclus*.....

TS

Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....

GO

Autres revenus *crédit d'impôt inclus*.....

TR

AUTRES

Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....

CG

Revenus des lignes CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....

BH

Frais venant en déduction.....

CA

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....

AB

Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables.....

BG

Déficit de l'année antérieure non encore déduit.....

AA

3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 16 %

Gains sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %.....

VG

Pertes de l'année 2007 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés.....

VH

En cas de pertes antérieures à 2007 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.

4 | REVENUS FONCIERS lignes BA, BB, BC, BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044

Micro foncier : recettes brutes sans abattement.....

BE

Adresse de la location :

Revenus fonciers.....

BA

Déficit imputable sur les revenus fonciers.....

BB

Déficit imputable sur le revenu global.....

BC

Déficits antérieurs non encore imputés.....

BD

Primes d'assurance des loyers impayés voir notice.....

BF

Si vous souscrivez une déclaration 2044-spéciale, cochez la case

BZ

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration.....

ØXX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES le symbole ① signifie que vous devez remplir la rubrique E page 2

Montant de la CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine.....		DE	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i> ①.....	GI	1ER ENFANT	GJ 2E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs ①.....	EL	1ER ENFANT	EM 2E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées : <i>décision de justice devenue définitive avant 2006</i> ①.....		GP	
Autres pensions alimentaires versées		GU	
Déductions diverses ①.....		DD	

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET C.G.O.S.)

Épargne versée en 2007	VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
- Cotisations versées en 2007 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S.....	RS	RT	RU
- Rachats de cotisations en 2007 (PREFON, COREM et C.G.O.S.).....	SS	ST	SU
- Plafond de déduction.....	PS	PT	PU
- Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint.....			QR COOHEZ ▶
- Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2007 après avoir résidé à l'étranger au cours des 3 années précédentes.....			QW COOHEZ ▶

Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2008

- Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2007.....	QS	QT	QU
--	----	----	----

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT le symbole ② signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs

Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 488 €) ②.....	UD		UE
Autres dons que ceux de la ligne UD ②.....	UF		UG
- Report de versements des années antérieures.....	XS	03	XT 04
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ②.....	AC	VOUS	AE CONJOINT
	AD		AF
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études.....	EA	COLLÈGE ▶	EC LYCÉE ▶
Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2007 ② ① remplir page 2-E	GA	1ER ENFANT	GB 2E ENFANT

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ② ① remplir page 2-E

- Vous (et votre conjoint pour un couple marié/pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi en 2007.....	DB	
- Vous ne remplissez pas ces conditions ou avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA.....	DF	
- Vous avez ou votre conjoint ou une personne à votre charge a la carte d'invalidité d'au moins 80% voir notice.....	DG	COOHEZ ▶
- Ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses.....	DL	NOMBRE ▶

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap ②

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes.....	CD	1E PERSONNE	CE 2E PERSONNE
--	----	-------------	----------------

Prestations compensatoires : sommes versées en 2007.....	WN	
- Sommes totales décidées par jugement en 2007 ou capital reconstitué.....	WO	
- Capital fixé en substitution de rente.....	WM	
- Report des sommes décidées en 2006.....	WP	

Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus à compter du 1-09-2005).....	UK	
- Vous souscrivez une déclaration de revenus à votre nom pour 2007, vous étiez rattaché à un autre foyer fiscal avant 2007, indiquez le nombre d'années de remboursement du prêt avant 2007.....	VO	NOMBRE ▶

Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable ②

- Équipements utilisant une source d'énergie renouvelable.....	WF	
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage installés au plus tard le 31-12 de la 2e année suivant la date d'acquisition d'un logement achevé avant le 1-01-1977.....	WG	
- Autres chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique, appareils de régulation de chauffage ; équipements de raccordement à un réseau de chaleur ; équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales.....	WH	
- Chaudières à basse température.....	WQ	

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes ②

- Équipements pour les personnes âgées ou handicapées.....	WJ	
- Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction	WI	
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition de l'habitation principale réalisée à compter du 06-05-2007.....	UH	

8 | DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i> ②.....	BY	VOUS	CY CONJOINT
Plus-values en report d'imposition non expiré	UT		
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger cf. <i>déclaration n° 2047</i>			
- Revenus exonérés (y compris salaires et primes des détachés à l'étranger) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif.....	TI		
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS.....	TL		
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français.....	TK		
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères</i>	FV	COOHEZ ▶	
Contrat d'assurance-vie conclu auprès d'un établissement établi hors de France.....	TT	COOHEZ ▶	
Comptes bancaires à l'étranger <i>joignez la déclaration n°3116 ou la liste des comptes sur papier libre</i>	UU	COOHEZ ▶	

DECLARATION N°2044



Revenus fonciers déclarés

Désignation du déclarant

Monsieur Raymond Yvon HERVO

Vous demeurez au Kerhouant Vihan 56440 LANGUIDIC.

Synthèse des revenus fonciers

Propriétés rurales et urbaines (propriétés ordinaires, dispositifs Borloo, Robien, Besson, Périssol ...)	
Revenus bruts	889 €
Frais et charges (hors intérêts d'emprunt)	3 822 €
BENEFICE (+) ou DEFICIT (-) DES PROPRIETES RURALES ET URBAINES	-2 933 €

REVENU NET FONCIER	-2 933 €
---------------------------	-----------------

Reports sur la déclaration n°2042

4. REVENUS FONCIERS		
Revenus de 2007	BA	0 €
Déficit imputable sur les revenus fonciers	BB	0 €
Déficit imputable sur le revenu global	BC	2 933 €
Déficits antérieurs non encore imputés	BD	0 €
Vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale	BZ	Oui

Caractéristiques

Vous avez choisi l'option pour la déduction au titre de l'amortissement 'Robien classique'.

Adresse : Rue Jacques Prévert 22960 PLEDRAN

Date d'acquisition : 3-5-2006

Date d'achèvement : 19-11-2007

Nombre de locaux dans l'immeuble : 1

Constitution du revenu ou déficit

RECETTES		
Immeubles donnés en location		
Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	213	889 €
TOTAL DES RECETTES : lignes 211 à 214	215	889 €

FRAIS ET CHARGES		
Frais d'administration et de gestion (rémunérations des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)	221	74 €
Autres frais de gestion : 20 € par local	222	20 €
Primes d'assurance	223	1 786 €
Déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement	229	1 942 €
TOTAL DES FRAIS ET CHARGES : lignes 221 à 230 - ligne 231	240	3 822 €

REVENUS FONCIERS TAXABLES		
Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	261	-2 933 €
BENEFICE (+) OU DEFICIT (-) : ligne 261 + ligne 262	263	-2 933 €

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES LOGEMENTS NEUFS		
Investissement initial		
Prix de revient de l'immeuble	811	145 640 €
Date de début de la période d'amortissement	812	30/11/2007
Montant de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement	813	1 942 €
Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2007 au titre de l'amortissement	814	1 942 €
MONTANT TOTAL DE LA DEDUCTION PRATIQUEE EN 2007 AU TITRE DE L'AMORTISSEMENT (lignes 813 + 827 + 837)	840	1 942 €



2044 spéciale

Déclaration spéciale des revenus fonciers 2007

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms

HERVO

Adresse complète du domicile

Raymond Yvon

Kerhouant Vihan

56440 - LANGUIDIC

110 Parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière possédant des immeubles spéciaux (espaces naturels labellisés « Fondation du Patrimoine », immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propiété), reportez-vous page 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

	Besson ancien et Robien ZRR	Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf	Dispositifs Borloo ancien dans le secteur social	Lienemann	Perissol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI Opt. amortissement
	26 %	30 %	30 %	45 %	46 %		
Immeuble 1 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Immeuble 2 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Immeuble 3 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Immeuble 4 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Immeuble 5 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Immeuble 6 *	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1 *	
Immeuble 2 *	
Immeuble 3 *	
Immeuble 4 *	
Immeuble 5 *	
Immeuble 6 *	

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs «Robien classique», «Robien recentré» ou «Borloo neuf») [remplir également le tableau page 8]							C
114 Intérêts d'emprunt							D
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							E

116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7

* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition

120 Signature

Datez et signez ci-contre

Fait à Languidic, le 26 mai 2008

201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Besson ancien et Robien ZRR	Borloo neuf	Dispositifs Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Lienemann	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	Nom et prénom du locataire
	26 %	30 %	30 %	30 %	45 %	46 %		
Immeuble 1	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	
Immeuble 2	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 3	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 4	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 5	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 6	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 7	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Immeuble 8	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	

Immeuble 1

Nombre de locaux

1

Immeuble 2

Nombre de locaux

Immeuble 3

Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location			
211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés			
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	889		
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	889		

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)	74		
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	20		
223 Primes d'assurance	1 786		
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)			
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2007 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)			
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 46 %, 60 %* ou 75 %* de la ligne 215			
229 Déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)	1 942		
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)			
230 Provisions pour charges payées en 2007			
231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2006			
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 230 - ligne 231	3 822		
250 Intérêts d'emprunt (Remplir également la rubrique 610)			
260 Revenus fonciers taxables			
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	-2 933		
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	-2 933		

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Date d'acquisition de l'immeuble	Adresse (numéro et rue, commune et code postal)
03/05/2006	Rue Jacques Prévert - 22960 - PLEDRAN

Immeuble 4	Immeuble 5	Immeuble 6	Immeuble 7	Immeuble 8
Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux

Total des lignes
à reporter page 6

211					
212					
213					
214					
215					F 889

221					
222					
223					
224					
225					
226					
227					
228					
229					
230					
231					
240					G 3 822
250					H

261					
262					I
263					J -2 933

400 **Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux** *(suite de la première page)*

401 **Détail par poste et catégorie d'immeubles**

Secteurs sauvegardés
ou assimilés
Autorisation de travaux obtenue
à partir du 1/01/95

Revenus bruts	4A	
Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)	4B	
Dont dépenses inhérentes au maintien et à la protection du patrimoine naturel		
Intérêts d'emprunts	4C	
Bénéfice (+) ou déficit (-)	4D	

410 **Immeubles spéciaux**

411 **Catégories et caractéristiques des propriétés** *(cochez les cases qui correspondent à votre cas)*

Nom et prénom des locataires		Date d'acquisition de l'immeuble
Catégorie 1		
Catégorie 2		
Catégorie 3		
Catégorie 4		
Catégorie 5		

1 Secteurs sauvegardés
ou assimilés
Autorisation de travaux obtenue
à partir du 1/01/95

Nombre de locaux

420 **Recettes**

Immeubles donnés en location	
421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	
422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	
423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	
430 Total des recettes : lignes 421 à 423	4E

440 **Frais et charges**

441 Frais d'administration et de gestion (rémunération des concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)	
442 Autres frais de gestion : 20 € par local	
443 Primes d'assurance	
444 Dépenses de réparation et d'amélioration <i>(et remplir la rubrique 600)</i>	
445 Dépenses d'entretien, dépenses relatives aux travaux de restauration et de gros entretien du patrimoine naturel <i>(et remplir également la rubrique 600)</i>	
446 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés <i>(et remplir la rubrique 600)</i>	
447 Dépenses de grosses réparations <i>(nus-propriétaires seulement et remplir la rubrique 600)</i>	
448 Dépenses spécifiques aux monuments historiques	
449 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
450 Indemnités d'éviction, frais de relogement	
451 Taxes foncières et taxes annexes de 2007 <i>(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)</i>	
Régimes spécifiques	
452 Déductions spécifiques <i>(sous certaines conditions, voir notice)</i> 10%, 26%, 30%, 45%, 46%, 60%* ou 75%* de la ligne 430	
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)	
453 Provisions pour charges payées en 2007	
454 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2006	
455 Total des frais et charges : lignes 441 à 453 - ligne 454	4F
460 Intérêts d'emprunt <i>(et remplir la rubrique 610)</i>	4G

470 **Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles**

Ligne 430 - ligne 455 - ligne 460

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Espaces naturels labellisés
« Fondation du patrimoine »

Monuments historiques

Nues-propriétés

Nom et adresse des sociétés

4H				
4I			5N	
4J				
4K			5O	
4L		5E	5P	

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

2 Espaces naturels labellisés
« Fondation du patrimoine »

3 Monuments historiques

4 Nues-propriétés
acquises par succession
ou donation entre parents

5 Autres nues-propriétés

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

421		
422		
423		
430	4M	

Total des lignes
à reporter page 6

441				
442				
443				
444	4N			
445	4O			
446				
447			5H	
448				
449				
450				
451				
452				
453				
454				
455	4P		5J	5Q
460	4Q		5L	5R

470		5M			5S
-----	--	----	--	--	----

Descriptif des frais

600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1	€
622	Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	-2 933 €
623	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 4L + 5E + 5P des pages 4 et 5	€
624	Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5	€
630	Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	-2 933 €

En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case BA, • 4 de la déclaration n°2042.
En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.

650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2006 (Colonne A)	Si vous avez déclaré bénéfice en ligne 630,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2007 (Colonne C = A - B)
1997	€	€	XXXXXXXXXXXXX
1998	€	€	€
1999	€	€	€
2000	€	€	€
2001	€	€	€
2002	€	€	€
2003	€	€	€
2004	€	€	€
2005	€	€	€
2006	€	€	€
2007	XXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXX	€
651	Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2006	€	Montant à reporter case BD, • 4 de votre déclaration n°2042

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne ØXX de votre déclaration des revenus n°2042)

700 Répartition du déficit

701 Propriétés rurales et urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702	Total des revenus bruts : cases (A + F + I)	889 €	
703	Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H)	€	
704	Total des autres frais et charges : cases (B + C +G)	3 822 €	
705	Résultat net : lignes (702 - 703 - 704)	-2 933 €	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous

Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706	Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702		
707	Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
708	Reportez le surplus éventuel [ligne 705 - 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous		
709	Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702		
710	Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
711	Calculez le surplus éventuel [ligne 704 - 10 700 €] (1) + [ligne 703 - ligne 702]	€	A reporter case 7B ci-dessous.
(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périssol" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice)			

720 Secteurs sauvegardés ou assimilés, Espaces naturels et Nues propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721	Total des revenus bruts : cases (4A + 4E + 4H + 4M)	€	
722	Total des intérêts d'emprunt : cases (4C + 4G + 4K + 4Q + 5L +5O + 5R)	€	
723	Total des cases (4I - 4J + 4P - 4N - 4O + 5J - 5H + 5N + 5Q)	€	
724	Total des cases (4B + 4F + 4J + 4N + 4O + 5H)	€	
725	Résultat net : lignes (721 - 722 - 723 - 724)	€	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.

Continuez les calculs ci-après (lignes 726 à 734) uniquement en cas de déficit

726	Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721		
727	Différence des lignes 721 - 722 - 723	€	
728	Si la ligne 727 est négative		
	Reportez le montant de la ligne 727 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous		
	Reportez le montant de la ligne 727 dépassant 10700 € en case 7E ci-dessous		
	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		
729	Si la ligne 727 est positive		
	Reportez le montant de la ligne 725 en case 7F ci-dessous		
730	Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721		
731	Différences des lignes (721 - 722)	€	A reporter case 7E ci-dessous.
732	Reportez le montant de la ligne 723 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous		
733	Reportez le montant de la ligne 723 dépassant 10700 € en case 7G ci-dessous		
734	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		

740 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

741	Total des cases (5E + 5M) de la page 5	€	Bénéfice à reporter case 7I ci-dessous. Déficit à reporter case 7J ci-dessous.
-----	--	---	---

760 Montants à reporter sur la déclaration n°2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global
761 Propriétés rurales et urbaines	7A €	7B €	7C 2 933 €
762 Secteurs sauvegardés ou assimilés, Espaces naturels et Nues propriétés	7D €	7E €	7F €
		7G €	7H €
763 Monuments historiques	7I €		7J €
764 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n°2042	€	€	2 933 €
	À reporter case BA, • 4 de votre déclaration n°2042	À reporter case BB, • 4 de votre déclaration n°2042	À reporter case BC, • 4 de votre déclaration n°2042

800 Tableau d'amortissement

Option pour la déduction au titre de l'amortissement

801	Investissements au titre des logements neufs			
802	N° de l'immeuble			
803	Dispositif d'amortissement	Robien classique	1	
810	Investissement initial			
811	Prix de revient de l'immeuble	145 640		
812	Date de début de la période d'amortissement	30/11/2007		
813	Montant de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement	1 942		
814	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2007 au titre de l'amortissement	1 942		

820 Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation

Première tranche de travaux				
821	Montant des dépenses			
822	Date de début de la période d'amortissement			
Deuxième tranche de travaux				
823	Montant des dépenses			
824	Date de début de la période d'amortissement			
Troisième tranche de travaux				
825	Montant des dépenses			
826	Date de début de la période d'amortissement			
827	Montant de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement			
828	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2007 au titre de l'amortissement			

830 Dépenses d'amélioration

Première tranche de travaux				
831	Montant des dépenses			
832	Date de début de la période d'amortissement			
Deuxième tranche de travaux				
833	Montant des dépenses			
834	Date de début de la période d'amortissement			
Troisième tranche de travaux				
835	Montant des dépenses			
836	Date de début de la période d'amortissement			
837	Montant de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement			
838	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2007 au titre de l'amortissement			

840 Montant total de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement (lignes 813 + 827 + 837)

À reporter ligne 229 page 2 ou 3	1 942		
----------------------------------	-------	--	--

850 Souscriptions en numéraire au capital des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier)

851	N° de la société			
852	Prix de revient de la souscription			
853	Date de début de la période d'amortissement			
854	Montant de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement			
À reporter ligne 113 page 1				
855	Montant cumulé des déductions pratiquées de 2003 à 2007 au titre de l'amortissement			

860 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2007, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global ou à une déduction au titre de l'amortissement des logements neufs, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement

870 Renseignements divers

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service destinataire, un droit d'accès lorsqu'il ne porte pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et un droit de rectification sous réserve des procédures prévues au Code général des impôts et au Livre des procédures fiscales.